

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mars 2023](#)

Reconnaissance du bouddhisme

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant reconnaissance du bouddhisme.

L'avant-projet de loi reconnaît officiellement le bouddhisme en Belgique en tant qu'organisation philosophique non confessionnelle et l'Union bouddhiste de Belgique en tant qu'organe représentatif de la communauté bouddhiste de Belgique.

L'avant-projet de loi comporte notamment :

- les dispositions reconnaissant l'Union bouddhiste de Belgique
- la description de ses missions
- l'explication et organisation du secrétariat fédéral
- la reconnaissance des communautés bouddhistes locales
- la constitution, les missions et l'organisation des établissements locaux
- la position sociale et le cadre des délégués bouddhistes

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Dans le courrier adressé au Conseil d'État, son avis sera aussi sollicité sur la question des conséquences de la reconnaissance du bouddhisme sur l'enseignement.

Après l'avis du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données, l'avis formel des entités fédérées sur les textes sera sollicité.

Publié par [SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe](#)

Nota: texto reproducido en forma íntegra de fuente <https://news.belgium.be/fr/reconnaissance-du-bouddhisme>